Un peu de franchise s. v. p.!

La Croix de Roubaix-Tourcoing ne veut pas en démordre. Son rédacteur tourquenois consacre à l'Avenir un article intitulé « Le Fouet rouge ». Dans cet article le clérical confrère veut faire croire que l'Avenir se trompe lorsqu'il affirme que « ce sont les amis de la Croix qui ont eu premier tour des élections législatives, assurés le succès de M. Inghels. Voici son explication. » A cela notre collègue en main nous répondons : Ce n'est pas une fois, mais dix fois, qu'avant le 25 avril, la Croix a imprimé qu'il faisait, dès le premier tour, voter avec ensemble pour M. Salvetti et qu'en aucun cas un catholique ne pouvait donner son suffrage à un ennemi de sa loi. »

Cette dernière explication qui est une critique acerbe des cléricaux qui ont voté dans certaines circonscriptions pour des ennemis de la foi, laisse de côté la question des ordres donnés en secret à certains millionnaires catholiques de Tourcoing ! Le rédacteur tourquenois de la Croix sait bien que les électeurs catholiques sur lesquelles on pouvait compter, ont été invités de voter, au premier tour, pour le socialiste Inghels, afin de mettre en minorité M. Dron.

Après cette réponse qui manque totalement de franchise, le rédacteur de la pieuse gazette continue :

« Et quand le Progrès-Avenir se prétend être pour la liberté nous ne comprenons plus. Le coup de fouet inquisitorial qui a contraint M. Dron à rentrer dans le rang, prouve, avec surabondance, que, pour les radicaux, le liberté est un vain mot ».

Le rédacteur tourquenois de la Croix se trompe d'adresse ! A notre tour, nous lui disons avec un peu plus de franchise, de lire nos articles parus en période électorale et il verra que nous avons toujours été pour la liberté contre l'oppression révolutionnaire.

O Croix, nous ne voulons ni de la domination cléricale, ni de l'oppression révolutionnaire !

Les socialistes tourquenois, à suprême bonnéte, accusent les radicaux d'avoir manqué à la prétendue discipline, et le Croix d'écrire : « On mot d'ordre impérieux fut donné aux radicaux de porter leurs suffrages sur le nom de M. Inghels » Ces deux partis feraient bien de s'entendre avant de nous accuser, hein, Croix ?

CAMBRIOLAGE MANQUÉ

Dimanche, vers trois heures du soir, M. Victorien Broquet, comptable, quai du Halot, 102, sortit de son domicile avec sa famille et ne revint qu'à onze heures. Quand il voulut ouvrir la porte, il eut une grande difficulté à faire manœuvrer la clef. M. Broquet n'y prêta tout d'abord aucune attention, il se coucha paisiblement. Ce ne fut que lundi matin, à son réveil, qu'il aperçut que des malfaiteurs avaient essayé de pénétrer chez lui; la porte portait en effet des traces de pesées.

Les malfaiteurs furent sans doute dérangés dans leur criminelle tentative.

M. Meynier, commissaire, a ouvert une enquête.

UNE MORT SUBITE

Un ouvrier emballeur, M. François Vermersch, 52 ans, était occupé à son travail à l'usine Vanoffrayre, quand soudain, vers deux heures de l'après-midi, il fut pris d'un malaise subit et s'effaisa. Ses camarades se portèrent à son secours, mais les soins furent inutiles. Le malheureux avait succombé à une embolie. Le corps de M. Vermersch a été porté en voiture à son domicile, rue de l'Impasse, 24, au Blanc-Seau.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN

Conseil de revision du canton. — Les opérations du conseil de revision du canton d'Haubourdin, fixées au mercredi 3 juin courant, commenceront à 8 heures du matin au lieu de 9 heures.

ARMENTIÈRES

Les fêtes de la Pentecôte. — Dimanche, la société chorale des Intimes, qui dirige avec tant de talent et de dévouement M. Louis Carpentier, fêtait le 25e anniversaire de sa création.

A cette occasion une véritable solennité musicale fut organisée.

Un banquet la précéda. M. Conem, adjoint délégué aux fêtes, le présida.

M. Alfred Richard, président de la fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, y assista, avec des représentants de nombreuses sociétés.

Au Champagne des discours furent prononcés successivement par MM. Delannoy, vice-président ; Conem, Lolihé, ancien président des Intimes ; Rachart, Decupper, vice-président ; Carpentier, directeur, puis par M. Danel, au nom des sociétés amies.

M. Lesecq fut un à-propos en vers qui fut très goûté. Des objets d'art furent offerts à M. Carpentier, directeur, et à M. Bartier, sous-chef.

Après le banquet la société des Intimes, accordée par toutes les sociétés musicales de la ville, se rendit à la gare pour y recevoir les chorèles participant à l'audition musicale : les Orphéonistes Lilloïs, la Lyre de Fives-Saint-Maurice, la Cécilienne d'Houplines, la Lyre Amicale de Verlaine, la Lyre Amicale d'Haubourdin, le Club Orphéonique Fivois.

Les invités des Intimes furent conduits à la mairie, où M. Conem, adjoint au maire, les reçut officiellement, leur souhaita la bienvenue et leur offrit une fête de champagne.

Le concert continuera ensuite. La Grande Fanfare, le Cercle Weber, la Société Philharmonique y prirent part. Une cantate et plusieurs chœurs furent exécutés par les chorales réunies, accompagnées par la Société Philharmonique. La « Marseillaise », chœur et harmonie, termina cette belle audition.

M. Richard remit, sur la kiosque, l'Etoile Fédérale à M. Bouquillon, lieutenant de la Société Philharmonique, qui compte 52 années de présence dans la musique.

Une foule énorme s'intéressa à toutes les parties de cette belle fête.

La soirée fut gâtée par une malencontreuse pluie qui empêcha le bal populaire de la Grand'Place.

☘

Lundi matin, M. Henri Chas, maire, procédait aux traditionnels mariages de la Pentecôte avec accompagnement de musique, par la Société Philharmonique.

Dans l'après-midi eut lieu le cortège de la Reine du Textile ; Mlles Roussel, reine ; Boom et Delelienaere, demoiselles d'honneur, accompagnées des membres de la commission municipale des fêtes, se rendirent rue des Patineurs, d'où partait le cortège. Il comprenait, comme d'habitude, toutes les sociétés subventionnées de la ville.

Le temps se mit au beau et c'est entre des trottoirs bondés de public que le cortège gagna l'Hôtel de Ville.

M. Conem y reçut la reine et ses compagnes, à qui de nombreux et magnifiques bouquets furent offerts. A notre ceux qu'ont fait la délégation des pères de familles nombreuses ; les bénéficiaires de la fête appartiennent, en effet, à des familles de 7, 8 et 9 enfants.

Un bal populaire et des illuminations eurent lieu dans le voisinage du domicile de la cheuse de demoiselles.

FLERS

La fête communale a obtenu son habituel succès malgré l'incertitude du temps. Les promeneurs furent nombreux et les attractions animées.

TOUFFLERS

Etat civil. — Décès. — Georges Leclercq, 26 ans.

Entre patrons et ouvrier. — Les gendarmes enquêtent sur une affaire de violences dont M. Braquoval, fermier, aurait été victime de la part de son vacher, Félix Copernolle.

Ce dernier se plaint que son patron traitent durement ses bêtes.

Pas ordinaire !

LEERS

Les Vieux Combattants de Leers se sont réunis hier en un banquet des mieux servis à leur siège social. Les convives nombreux furent pleins d'entrain. Au dessert, chacun y alla de sa chanson ; plusieurs allocutions furent prononcées et applaudies chaleureusement.

HEM

A l'harmonie de le Citadelle. — Les membres de l'harmonie de le Citadelle ont fait une belle manifestation de sympathie dimanche en l'honneur de leur dévoué président, M. Pierre Dutrieu, qui fêtait le 25e année de sa présidence active et très compétente, M. Tricoit prononça une éloquente allocution faisant l'éloge de M. Dutrieu et lui remit une médaille commémorative. M. Dutrieu ému, répondit par quelques mots aimables et assura ses amis de son plus cordial dévouement.

A la mutuelle « Saint-Corneille ». Les mutualistes de la société « Saint-Corneille » ont donné hier leur fête annuelle. Il y eut banquet plein d'entrain et les convives se séparèrent très tard, heureux des quelques heures agréablement passées.

Etat civil. — Mariages. — Entre : Lefebvre Gustave, débourreur, et Maria Dubar, journalière — Albert Décottignies, teinturier, et Charlotte Nolf, femme de ménage — Louis Dufermont, ébéniste, et Julia Tricoit, couturière.

LYS-LEZ-LANNOY

Funérailles. — Après avoir fêté son quarantenaire comme nous en avons rendu compte, la fanfare municipale est allée hier conduire un de ses fondateurs à sa dernière demeure. Les funérailles de M. Auguste Delneste furent imposantes et une assistance nombreuse et émue les suivit.

Accident. — Sidonie Verbèke, 36 ans, dévideuse à la filature Delannoy et fils, a contracté un abcès au pouce gauche en heurtant avec violence son métier.

Chez les médaillés de 1870. — Les anciens combattants de l'année terrible ont donné leur banquet annuel hier. Il fut, est-il besoin de le dire, très animé et à l'heure des discours, les orateurs furent vigoureusement applaudis dans leurs improvisations patriotiques

Avant le banquet, les « anciens » s'étaient rendus au cimetière manifester au monument élevé aux morts pour la patrie.

NORD

DOUAI

Une collision. — Dimanche à 6 heures un quart du soir, M. Georges Deleteer, 30 ans, mineur à Dorignies, passant en vélo rue Delgambre, lorsqu'il fut surpris dans un embarras de voiture et renversé par le cheval attelé au fiacre N° 22.

M. Deleteer a été blessé au bras droit et son vélo fut brisé. La gendarmerie a été saisie d'une plainte.

Les Mélomanes du Havre. — Notre belle chorale les « Mélomanes Douaisiens », qui prenait part, dimanche et lundi, en division supérieure au concours international de musiques et d'orphéons organisé au Havre, s'y est vu attribuer le 1er prix de lecture à vue, le 2e prix d'exécution et le 2e prix d'honneur.

Nos Pompiers. — Malgré le temps maussade et la pluie, nos pompiers, précédés de leur fanfare, ont, lundi, sous le commandement du lieutenant Pennel, effectué leur traditionnelle sortie de la Pentecôte.

Après une promenade en ville et une courte apparition au jardin de le Tour des Dames, ils ont regagné leur local de le Cour du Théâtre.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené à l'Hôtel-Dieu, l'électricien Jules Decq, de la fosse Notre-Dame, des mines d'Aniche, qui, en faisant une chute de bicyclette, s'est abîmé la figure.

FLINES-LEZ-RACHES

Accident de mine. — Au cours de son travail à la fosse N° 1 des mines de Flines, Jules Broutin, 30 ans, mineur, demeurant à Vred, a eu la clavicule gauche et plusieurs côtes fracturées par une pierre qui s'est détachée du toit de le veine.

Broutin a reçu les soins d'un docteur, puis a été reconduit à son domicile.

VALENCIENNES

Nos artistes. — Trois anciens élèves de notre Ecole Nationale de Musique : Hector Becar, cornettiste ; Charlemagne Cousin, trompettiste et Désiré Desforge, tromboniste, viennent d'être admis au concours de fin d'année du Conservatoire de Paris.

D'autre part, Gaston Caillaux, autre élève de notre Ecole, a été admis au concours de le classe de cor du Conservatoire de Paris.

A tous nos bien vives félicitations.

Délicate affaire. — La Société Foncière et Immobilière de Valenciennes, pour la construction d'habitations à bon marché, qui a son siège rue Capron, 6, serait l'objet d'une information pour infraction à la loi sur les Sociétés, et son Directeur serait l'objet d'une plainte en abus de confiance.

Ce directeur protesta d'ailleurs, contre ces deux accusations. Il convient donc d'attendre que la lumière soit faite pour parler plus explicitement de cette affaire qui produit en ville une assez vive émotion.

Carpentier à Valenciennes. — La fête sportive donnée dimanche à l'Hippodrome avec le concours du célèbre boxeur Georges Carpentier, a obtenu un plein succès. Carpentier, reçu la veille à la gare, par plus d'un millier de personnes, a été accompagné dimanche, à travers les principales artères jusqu'à l'Hippodrome, où il a été acclamé.

A l'issue de la séance, les mêmes manifestations sympathiques se sont reproduites et elles ont duré jusqu'au départ de notre champion national.

Tentative de suicide. — A la suite d'une discussion avec sa femme, un sieur Gaetola François, 34 ans, journalier, rue des Canonniers, 16, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver à la tempe droite. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état n'est pas grave.

Vaccination et revaccination. — Le Maire de la Ville de Valenciennes a l'honneur de rappeler à ses Administrés, qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1902, la vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année.

Les parents et tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

En conséquence de ces dispositions et de l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1904, le Maire informe que les Médecins vaccinateurs ont fixé comme suit les dates des séances gratuites de vaccination :

Pour les habitants de l'intérieur de la ville, à l'Hôtel de Ville, les mardis 2, 9, 16 juin, à 3 heures. (Vérification : les mardis 9, 16, 23 juin, à 3 heures.

Pour les habitants du Faubourg de Lille, à l'école de garçons de la rue du Chauffour, les jeudis 4, 11, 18 juin, à 3 heures. (Vérification : les jeudis 11, 18, 25 juin, à 3 heures).

Pour les habitants de Saint-Waast-la-Haut, à l'école de garçons de Saint-Waast, les jeudi 4, 11, 18 juin, à 3 heures. (Vérification : les jeudis 11, 18, 25 juin, à 3 heures)

Pour les élèves de l'Ecole de garçons de la rue Amédée-Bollot et pour les élèves des écoles de garçons et de filles du faubourg de Paris, dans les écoles mêmes, les lundis 8, 22 juin, à 3 heures (Vérification : les lundis 22, 29 juin, à 3 heures).

Pour les élèves des écoles de garçons et de filles de la rue Capron, dans les écoles mêmes, les vendredis 5, 12 juin, à 3 heures. (Vérification : les vendredis 12 19 juin, à 3 heures).

Pour les élèves des écoles de garçons et de filles de la rue des Chartreux, dans les écoles mêmes, le vendredi 26 juin, à 3 heures. (Vérification : le vendredi 3 juillet à 3 heures).

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés d'avoir recours à la vaccination gratuite. Ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à la Mairie un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou par la sage-femme, qui les aura pratiquées.

Le Maire tient encore à rappeler que les contrevenants aux prescriptions de le loi ci-dessus rappelée seront punis des peines portées à l'article 471 du Code pénal.

AVESNES

POIX-DU-NORD

Décesses. — La municipalité de Poix-du-Nord informe les lecteurs qu'elle a changé la date de ses décesses. La 1re aura lieu le premier dimanche de juin; la 2e, le dernier dimanche de septembre

SARS-POTERIES

Concert. — Dimanche 7 juin, jour de la Fête communale, concert sur la Place à 5 heures et demie, par la Fanfaré des Verreries-Réunies de Sars-Poteries.

AVESNELLES

Débits de boissons. — Le maire d'Avesnelles a pris l'arrêté suivant : Les dimanches et jours fériés, les débits de boissons pourront rester ouverts jusqu'à une heure du matin. La fermeture est fixée à 11 heures du soir en semaine.

HAZEBROUCK

Grande Course Cycliste. — Le Vélo-Club d'Hazebrouck, organiser avec le concours du Sporting-Club, une grande course cycliste qui aura lieu le dimanche 14 juin.

Le parcours sera de 70 kilomètres ; il y aura 250 francs de prix, dont 70 francs au premier. La course est réservée à tous coureurs non professionnels. Le départ sera donné à 2 heures et demie de l'après-midi de le Grand'Place d'Hazebrouck. La distribution des prix sera faite le même jour.

Les engagements (droit d'inscription : 3 francs 50), sont reçus jusqu'au jour de l'épreuve chez M. Auguste Bonnet, café du Commerce, à Hazebrouck.

L'ordre d'inscription sera celui de départ.

CONTES ET VARIÉTÉS

Le mari qui déclancha son destin

M. Balansard était aussi ponctuel et méticuleux que sa femme se montrait capricieuse et irréfléchie. Pour un ménage bizarrement assorti, c'était un ménage bizarrement assorti, mais les choses aiaient tout de même leur petit train-train conjugal sans trop de cahots ni de heurts.

M. Balansard répétait sans cesse à sa femme : Héloïse, tu es trop étourdie ; cela te portera malheur ». Mme Balansard répliquait non moins souvent à son mari: «Nicolas, tu es trop régulier, cela te jouera un mauvais tour ».

De fait, cet homme excellent, mais un peu simple, réglait sa vie comme une mécanique bien remontée.

Il était fonctionnaire, naturellement ; tous les matins, exactement à la même heure, il partait pour le bureau ; tous les soir, à une heure invariable, il réintégrait sa demeure. Lorsque par hasard il était en avance pour rentrer à la maison, il flânait un peu en route, afin de franchir son seuil à l'heure habituelle, pas une minute plus tôt.

Son intérieur était mathématiquement ordonné ; il l'eût été plutôt, si la fantaisie effrénée de Mme Balansard n'eût constamment dérangé ce que son mari avait rangé.

M. Balansard souffrait quand tout n'était pas exactement à la place accoutumée ; il était malade quand le moindre tableau était accroché de travers, si s'évanouissait presque lorsqu'on avait touché à quelque chose sur son bureau. Mme Balansard, au contraire, n'était satisfaite que lorsque tout autour d'elle changeait perpétuellement. Lui, était la règle même, l'ordre personnifié. Elle, était l'irrégularité incarnée, le désordre vivant. Tout ce que posait M. Balansard était bien posé, droit d'aplomb, en équilibre ; tout ce que touchait Mme Balansard devenait inclinable, chancelant, de guingois. De sorte que l'œuvre du premier était inévitablement détruite par la seconde.

Cela ne pouvait durer indéfiniment. Des symptômes inquiétants commencèrent à se manifester.

M. Balansard, qui ne se mettait jamais en colère — cela est trop inconvenant — se contentait, lorsque sa femme lui paraissait trop blâmable, de le regarder par dessus son binocle, d'un air horriblement froid et plus apiteyé que désapprobateur, ce qui ne manquait pas de mettre sa bouillante moitié dans une rage folle.

Un beau matin, le ciel conjugal était particulièrement orageux. A peine levé, M. Balansard avisa dans la salle à manger une vieille gravure représentant « Le Retour du Proscrit », scène fort touchante, et fit observer doucement :

— J'en étais sûr ; elle est de travers !

Son indigne moitié se contenta de hausser les épaules.

— Elle est de travers, répéta d'un ton doux M. Balancard, ela est de travers, « naturellement ».

— Ce n'est pas vrai, dit Mme Balansard d'une voix irritée.

— Si, cela est de travers.

— Non, non, elle est droite.

— C'est intolérable ! laissa échapper M. Balansard.

— C'est idiot !

— Malheureuse !

— Imbécile !

B. Balansard, avalant stoïquement cette injure, s'approcha du cadre malencontreux et, avec des soins infinis, le replaça dans une verticale mathématique.

Aussitôt Mme Balansard ne précipita et d'un coup de poing détruisit la rectitude que son mari avait eu tant de peine à obtenir.

« Je hais le mouvement qui déplace les lignes », fait dire à la Beauté, le poète Baudelaire. Mme Balansard était le mouvement personnifié.

Cependant son patient époux, faisant appel à toute son abnégation, remit de nouveau la gravure dans sa juste assiette.

Alors, Mme Balansard saisit le cadre et lança avec fureur le Proscrit sur le parquet, où il s'effondra lamentablement, parmi des éclats de verre. Puis, elle sortit en faisant claquer la porte.

M. Balansard resta un instant interloqué, puis se retira avec dignité dans son cabinet de travail, où il tenta de raffermir ses esprits par la lecture de quelques bons auteurs, car il avait des lettres.

Quand vint l'heure de partir pour le bureau, il se mit, par acquit de conscience, à la recherche de sa moitié ; mais en vain.

— Madame est sortie en disant qu'elle allait faire une course, expliqua la bonne.

M. Balansard but rapidement son chocolat et mangea son petit pain par grosses bouchées, ce qui était chez lui un signe de tension cérébrale.

Puis il se mit en route.

Comme il passait près du bureau de poste qui faisait le coin de sa rue, il s'avisa qu'il n'avait plus de timbres dans son portefeuille. Chose grave ! Il ne manquait jamais de se prémunir de ces « figurines » si utiles ; il entra donc afin de s'en procurer.

Forcé de faire queue un instant, il regarda machinalement autour de lui, d'un œil d'inspecteur vigilant. Et soudain, il remarqua quelque chose d'insolite.

Comme il plongeait son regard dans l'ouverture de le boîte où l'on déposait les télégrammes pneumatiques, il vit qu'un petit bleu y était en souffrance ; au lieu de tomber correctement, ce message malchanceux était demeuré accroché dans le haut de le glissière, près du fermoir entr'ouvert. Il restait suspendu là obstinément, ou eût pu même déposer d'autres petits bleus sans détacher cet aîné récalcitrant.

M. Balansard s'émut vivement de cette situation.

« Quel bonheur que j'aie vu cela ! pensa-t-il. Ce petit bleu aurait pu rester des heures ainsi, et la nouvelle qu'il contient est probablement importante et urgente ! Qui sait quelles conséquences fâcheuses eût eu le retard que je vais faire cesser ? »

Et il poussa, d'un mouvement doux, mais énergique, l'enveloppe bleue, qui glissa et tomba dans le boîte avec un petit bruit mat.

Après ce sauvetage d'une pensée, M. Balansard reprit son chemin avec le satisfaction du devoir accompli.

Le soir, en rentrant, il trouva sur la table de la salle à manger une lettre ainsi conçue :

« Monsieur et ex-époux,

« En raison des nombreuses scènes qui ont eu lieu depuis quelque temps entre nous et notamment de celle qui a éclaté ce matin, j'ai reconnu que la vie en commun nous était impossible.

« Vous partagerez, sans doute, ma manière de voir (comme vous dites dans vos paperasses bureaucratiques).

« J'ai voulu toutefois laisser au Destin le soin de décider de mon sort.

« Mon cousin Oscar devait partir aujourd'hui à midi, pour un pays étranger, dont il est inutile que vous connaissiez le nom. J'ai mis à la poste, ce matin, au bureau qui fait le coin de notre rue, un petit bleu dans lequel je lui disais que je consentais à partir avec lui ; car il m'avait fort aimablement proposé de m'emmener sous des cieux plus cléments.

« C'était si peu près à l'heure où vous alliez au bureau, un peu avant 10 heures. Comme il devait partir de chez lui au plus tard à 11 heures et demie, il était douteux qu'il reçût le télégramme.

« Je ne dis que s'il le recevait, cela signifierait que la fatalité voulait mon départ.

« C'est ce qui eut lieu. Oscar me répondit sur-le-champ par un autre petit bleu et je pars avec lui loin de votre image ridicule, que j'aurai vite oubliée.

« Agréez, Monsieur et ex-époux, l'assurance de la joie avec laquelle je ne vais plus voire femme jadis infortunée.

« Héloïse.

« P.-S. — Ci-joint une facture de 200 francs de la couturière, que je n'ai pas le temps de régler. »

M. Balansard, lui que Cinna, demeura quelque temps stupide ; puis un éclair affreux fulgura dans son cerveau.

« Ce petit bleu, que j'ai fait tomber dans le boîte... c'était donc le sien... Plus de doute, vers dix heures. C'est à ce moment que je suis entré au bureau. J'ai failli l'y croiser, évidemment. D'ailleurs c'était bien d'elle de mettre un petit bleu de travers... Et moi qui ai précipité son cours... sans moi il fût peut-être resté accroché une demi-heure, une heure... et le cousin Oscar partait... seul, Héloïse ma restait.

« Imbécile que je suis ! j'ai déclanché le Destin... je me suis condamné moi-même ! C'est moi qui, entremetteur involontaire ai précipité ma femme dans les bras de son complice ! »

M. Balansard, pour la première fois de sa vie, se repentit d'avoir été trop consciencieux et son cœur s'emplit d'amertume.

Mais il ne pouvait s'empêcher en même temps de penser qu'il était bien débarrassé et que ses tableaux resteraient désormais accrochés droit.

Soudain, il aperçut, à terre, les débris informes de ce qui avait été le « retour du Proscrit » ; « Voilà l'image de ma vie » se dit-il, et cette réflexion lui parut si ingénieuse qu'il se trouva presque consolé.

Henri ALLORGE.

Conseil Municipal. — Dans une des salles de l'Hôtel de Ville a eu lieu la réunion du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Lemire, maire, député du Nord.

Sociétés diverses. — Plusieurs subventions sont demandées d'abord pour les archers, qui demandent 600 fr. pour les lire ; M. Lemire trouve le somme un peu exagérée. M. Sergheraert fait la même réflexion, on leur attribue la même somme qu'en 1913. — 450 francs accordés.

La demande de l'augmentation pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est renvoyée pour être examinée à la Commission des finances.

M. Bonnet demande, au nom du « Velo-Club », une subvention pour une course cycliste, qui aura lieu le 14 juin. On lui attribue une somme de 25 francs.

Personnel. — La Commission des finances est chargée d'étudier les détails du projet d'habillement des agents municipaux, qui fera l'objet d'une adjudication.

Caisse des retraites. — La situation de cette caisse au 31 décembre 1913, est particulièrement florissante ; il existe un important excédent.

Comptabilité. — M. Lemire donne lecture des dépenses imprévues. Le compte en est approuvé.

Boues et immondices. — M. Lemire fait observer que le balayage n'est pas bien fait; des conseillers en ont fait également le remarque. M. Vandevalde est délégué pour la vérification de ces travaux.

Fournitures et travaux. — Des marchés, pour l'acquisition d'isolaire, pour l'établissement de la carte de l'arrondissement et à propos d'une canalisation d'eau sont approuvés.

Etablissements publics, cimetière. — On décide de reprendre le projet de l'ancienne municipalité. Une commission spéciale composée de M. Boone, président, adjoint au maire, Lernoul, Samsoen, Sautrein, Ourdouille, Siméon Wyckaert et Denys, est chargée de reprendre les pourparlers avec la commission d'hygiène.

Le directeur des travaux municipaux demande à la ville le paiement des honoraires de son projet d'aménagement de l'ancienne sous-préfecture en un hôtel des postes. Le chiffre demandé est considéré comme trop élevé par l'assemblée. Renvoyé pour l'examen à le commission des finances.

Assurances des bâtiments communaux. — Le Conseil décide que les polices d'assurances à renouveler, seront réparties, à parts égales, entre les dix compagnies existant à Haxebrouck.

DUNKERQUE

Séance publique de boxe. — Clément Jacob, 18 ans et Henri Faucheur, 17 ans, journaliers, se sont livrés à une séance de boxe sur la voie publique. Leur imprudence leur a valu un procès-verbal.

Cie Anglaise, Lille, Grande-Place, Costumes et Pardessus sur mesure pour Hommes et Jeunes Gens. Rayon spécial de Costumes Tailleur tout faits pour Dames. Voir nos étalages. 1976

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LENS

Au Conseil Municipal. — Le Conseil municipal de Lens, a été réuni samedi sous la présidence de M. Basly, député-maire.

Etaient présents : MM. Van Pelt, adjoint; Duvet, Moisson, Pouilly, Bethencourt, Pruvost, Brenet, Gillet, Rémy, Duquesnoy, Fasiaux, Evrard, Tison, Auvray.

Le Conseil donne avis favorable à une demande de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire, présentée par M. Crétal, gérant d'un magasin de chaussures, tendant à accorder le repos, le lundi, à son personnel. L'emploi de la subvention de 727 francs accordée par l'Etat à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est fixé.

M. le Maire annonce que M. le Ministre a homologué le règlement des retraites des employés municipaux en apportant toutefois une modification qui assurera à la veuve, en cas de remariage, le droit à la demi-pension dont jouissait son premier mari.

M. Duquesnoy, directeur de l'Ecole Condorcet devant, bientôt, être admis à la retraite, le Conseil émet avis que M. Clarinval, tout en conservant la direction de l'Ecole Supérieure, le remplace dans ses fonctions.

L'indemnité de résidence des professeurs de l'Institut Michelet est portée, pour les célibataires à 250 francs et pour les mariés à 320 francs. Un crédit de 1.200 francs est ouvert pour l'organisation de la Fête des Ecoles.

Le Conseil approuve une pétition des habitants de la cité de la fosse n° 12 des Mines de Lens demandant le création d'une recette auxiliaire des postes dans leur quartier. Il admet l'état des dépenses pour le Conseil des Prud'hommes en 1913 ; le budget des chemins vicinaux ; le rôle de recouvrement de la taxe sur les élèves étrangers à la commune ; la contribution foncière et la taxe de main-morte pour le marais en 1914.

Le Compagnie des Eaux est autorisée à occuper moyennant redevance une partie du chemin de Loison à Lens pour l'établissement de canalisations.

Une demande de M. Dhellemma qui sollicitait l'autorisation d'ouvrir une façade sur un terrain du nouvel Hôtel de Ville est refusée.

Les vacations de M. le Commissaire de police, pour les transports de corps, exhumations, etc., sont portées de 3 à 6 francs.

La séance est levée après examens de demandes de bénéfice aux lois d'assistance.

NOYELLES-SOUS-LENS

— En exécution d'un extrait de jugement les gendarmes ont arrêté Désiré Suites, 37 ans, qui doit accomplir 15 jours de prison pour coups et blessures.

COURCELLES-LEZ-LENS

— Gustave Lagneau, 27 ans, monteur, sans domicile fixe, étant ivre, démolit, sans raison, le bas du panneau de la porte de la boulangerie de M. Daucher, rue des Moines. Les gendarmes l'ont arrêté

HENIN-LIETARD

— En exécution d'un extrait de jugement les gendarmes ont arrêté Emile Coulon, 35 ans, condamné à 5 jours de prison pour outrages à agents.

PONT-A-VENDIN

— Des malfaiteurs ont enlevé de la cave des fours à coke des Mines de Lens, un rouleau de plomb pesant 110 kilos, estimé 70 fr. Les gendarmes rechercheni les voleurs.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

— Un grand concours de coqs aura lieu le 7 juin 1914, chez Dessenner, route d'Harnes. La mise sera de 1 fr., un coq gagnant 20 fr.

Toutes les parties seront rendues.

OIGNIES

— Norbert Fournier, 37 ans, journalier, qui fait l'objet d'un extrait de jugement le condamnant à 15 jours de prison pour bris de clôture, a été appréhendé par les gendarmes.

BOULOGNE

CALAIS

Le feu au pied du mur. — Le feu a pris, hier, au pied du mur clôturant l'abattoir, sur le côté Est, sur une longueur d'environ 15 mètres, dans des détritus que l'on vient journellement jeter dans ce terrain vague. Les pompiers, mandés en hâte, eurent raison du feu que des gamins avaient allumé en jouant.

Le geste du pochard. — Maurice H., 30 ans, journalier, rue du Cheval Gris, se trouvait, ivre, au café Thomas, rue des Fontinettes. Le patronne lui ayant refusé à boire, le poivrot, furieux, l'injuria et se livra, à son endroit, à un geste obscène, puis brisa deux carreaux. Puis, il menaça le cafetier, se lamenta et un consommateur de leur faire leur affaire quand il les rencontrerait.

Sur plainte du cafetier, M. Terrade a ouvert une enquête.

Réception à la mairie. — Hier, à 11 h. 30, la Municipalité a reçu l'équipe anglaise du « Queen Mary », ainsi que diverses personnalités anglaises. Des discours ont été prononcés par M. Morieux, maire et Charles Winkley, maire d'Hackney.

On trinqua au champagne en l'honneur de l'Entente Cordiale.

Nos hôtes furent présentés à M. Morieux par M. Lestrade, président de l'Emulation nautique de Calais.

POUR VOUS DÉSALTÉRER
Immédiatement et agréablement
PRENEZ UN
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
additionné d'eau de seltz ou nature avec un filet de sirop de citron ou de cassis
C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ
PAR EXCELLENCE
DEMANDER UN TRILLE A L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot QUINQUINA
1653

Causerie du Docteur

LA NOURRITURE DE LA FEMME ENCEINTE

Dans les villages, le maigreur est chose normale qui ne nécessite le plus souvent, pour ne pas dire toujours, qu'un repos d'une ou deux semaines lors de ultime terme. Et la robuste paysanne non seulement ne se soumet à aucun régime, mais encore elle agit, pendant sa grossesse, comme elle faisait avant. Elle boit et mange pour deux, elle travaille comme à l'habitude, davantage même en pensant à la bouche à nourrir bientôt, et c'est sans peur qu'elle attend le délivrance, prête à recommencer l'année suivante !

Mais, hélas ! il est loin d'en être de même dans les villes, et aussi bien en haut qu'en bas de l'échelle sociale, la future mère subit du fait de sa maternité une véritable déchéance organique, physiologique et morale, qui est tributaire d'un traitement spécial.

La femme chez laquelle une grossesse se développe normalement, doit se conformer à certaines règles alimentaires et éviter certains aliments pour ne pas arriver à surmener son foie.

L'alimentation journalière sera variée ; les légumes devront y tenir la plus grande place, la viande rôtie de préférence, blanche ou jeune, y figurera aux repas de midi seulement. On interdira les aliments qui contiennent des toxines, comme le gibier, et particulièrement les viandes noires, les conserves, les pâtés, la charcuterie, excepté le jambon maigre, on interdira de même les crustacés, les champignons, les sauces épaisses et les condiments. Pendant les derniers mois de la grossesse, on conseillera l'abstention des acides et des produits qui déterminent des fermentations acides dans le tube digestif, oseille, tomates, salades, épices, citrons, condiments, fruits acides, graisses, fromages forts, cidre, poiré, boissons alcooliques, en un mot tout ce qui peut provoquer la déminéralisation de l'organisme.

Si quelques troubles apparaissent, démangeaisons, prurit, vomissements, albuminurie légère, défendre les viandes rouges, apporter un peu de poulet à midi, insister sur le régime lacto-végétarien, et si les troubles sont plus intenses, instituer le régime lacto-farineux, c'est-à-dire lait et farine d'avoine, du blé vert, d'orge, ou de purées de légumes très claires.

Dans le cas d'albuminurie (50 grammes d'albumine et au-dessus par litre d'urine), imposer le régime lacté absolu, faire prendre toutes les heures une tasse à thé de lait bouilli, sucré ou aromatisé ; faire précéder ce lait d'une tasse ou d'un verre d'eau de Vichy. Se rincer la bouche après l'absorption du lait.

Enfin, repos physique et moral.

Docteur MATIFFAT.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Robert Morelle, cour Morel, 1 — Marcelle Lucain, rue du Nord, porte D. — André Lotten, cour Sergueux, 16 — Roger Broeckaert, rue Balzac, N° 101. — Roger Beaussart, rue St-Luc, 94 — Marcelle Bourgeon, rue Pasteur, 12 — Georges Lemoine, rue Equermoise, 45 — André Urbain, rue d'Arras, 145 — Edouard Goethals, rue Corbet, 16 — Zoé Debecque, cité Paquet.

Décès. — Louis Vandenberghe, 29 ans et demi, époux de Virginie Denèle, rue d'Ennetières, 38 — Charles Vynckie, 23 ans et demi, époux de Noémie Neessens, rue de Wattignies, 15 — Jean Constant, 74 ans 5 mois, époux de Joséphine Allaert, rue Saint-Sauveur, 59 — Auguste Liebert, 76 ans, époux de Sidonie Douay, rue du Vieux-Faubourg, 22 — Gustave Druelle, 38 ans, époux de Berthe Maupas, rue d'Artois, 194 — Charles Devos, 68 ans 4 mois, époux de Angèle Billiet, rue des Trois-Mollettes, 44 — Fleury Destombes, 15 mois, rue Charles-Decottignies, 3 — François Teirinck, veuf de Rosalie Knudde, cité Vandeweghe — Julia Lemay, 64 ans 8 mois, veuve de Eugène Nabbe, rue d'Iena, 27 — Juliette Picquet, 23 ans 4 mois, célibataire, rue du Port, 86 — Adelaïde Diéval, 60 ans, épouse de Gustave Hilticher, boulevard Victor-Hugo, 124.

ROUBAIX

Naissances. — Denise Dumon, rue de Moscaux, cour Frère, 15 — Maurice Richard, boulevard de Belfort, 20 — Marie Vandème, rue Pierrot, 23 — Denise Breynaert, avenue Julien-Lagache — Pierre Vissemynck, rue Barbe-d'Or, cité Ste-Marie, 14.

Décès. — Thérèse Lepère, 78 ans, sans profession, rue de la Balance, 15 — Auguste Chardin, 70 ans, tisserande, avenue Julien-Lagache — Esther Wattine, 22 ans, sans profession, rue de Naples, 6 — Dominique Bolle, 70 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 91.